



# Communiqué

Pour diffusion immédiate

**Dépôt de « Responsabilités et pouvoirs de la Ville dans le cadre de projet minier » et « Étude sur les processus d'acceptabilité sociale » :**

## **« La Corporation de protection de l'environnement dépose les études rédigées par l'Institut du Nouveau Monde et formule ses recommandations »**

**Sept-Îles, 13 mars 2013** – La Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles a le plaisir de déposer les documents « Responsabilités et pouvoirs de la Ville de Sept-Îles pour les projets dans le secteur minier » et « Étude sommaire sur les processus et les facteurs d'acceptabilité sociale pour le secteur industriel ».

Ces études démontrent que la Ville de Sept-Îles doit, dans le respect de ses pouvoirs et responsabilités, veiller au bien-être de sa communauté. Toutefois, elle détient peu de pouvoirs à l'égard de projet minier qui pourrait s'implanter sur son territoire. L'interlocuteur privilégié des promoteurs demeurant le gouvernement provincial. Malgré cela, elle peut encadrer son développement et mobiliser la population autour d'idéaux communs notamment en :

- veillant à ce que le projet spécifique qui fait l'objet du débat soit considéré dans une vision globale de l'avenir du territoire,
- jouant un rôle de médiateurs / traducteurs de la communauté territoriale,
- s'assurant de la qualité de l'eau potable qu'elle distribue à ses citoyens,
- instaurant des mesures d'encadrement afin de protéger des zones sensibles de son territoire,
- participant ou en engageant un processus de consultation et de participation publique.

Effectuées en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde (INM), ces recherches permettent d'établir les responsabilités légales et l'étendue des pouvoirs de la Ville dans un dossier comme celui de Mine Arnaud et d'informer les décideurs, mais aussi les citoyens, sur le concept d'acceptabilité sociale, son évolution, les diverses façons dont il a été mis en œuvre, les leçons tirées d'expériences récentes notamment en ce qui a trait aux facteurs qui influencent l'acceptabilité sociale et des conditions de succès de tels processus.

*« Nous insistons sur la nécessité de renforcer la compréhension des enjeux en matière d'environnement et de développement durable au sein des acteurs du milieu. Il s'agit d'un moyen à privilégier pour réussir le développement de notre communauté de façon durable, et par conséquent, à améliorer notre*

*niveau de vie collectif »* explique Jonathan Martel, président de la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles. « *Les initiatives présentées aujourd'hui sont donc complètement en lien avec notre mission qui est de sensibiliser la population et ses décideurs* » conclu-t-il.

**Vous pouvez consulter les études complètes sur le site Internet de la Ville de Sept-Îles ([www.ville.sept-iles.qc.ca](http://www.ville.sept-iles.qc.ca)) dans la section « Environnement » à l'onglet « Développement durable et acceptabilité sociale » ou en communiquant avec la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles, 818, boul. Laure, bureau 104, 418 962-1316.**

-30-

**Sources :**

Stéphanie Prévost  
Directrice générale  
Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles  
Tél. : 418 962-3128

**Pour entrevue :**

*Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles*

- Stéphanie Prévost  
Directrice générale  
Tél. : 418 962-3128
- Jonathan Martel  
Président  
Tél : 418 350-5021

*Institut du Nouveau Monde*

- Julie Caron-Malenfant  
Directrice, INM services-conseil  
514 934-5999, poste 238

**La Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles**

À l'avant-garde, la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles (CPESI) a été la première corporation environnementale paramunicipale et sans but lucratif à voir le jour au Québec, et ce, en 1979. Depuis plus de trente ans, elle continue de sensibiliser la population à l'importance du développement durable, à la protection de l'environnement et la préservation des ressources.

**L'Institut du Nouveau Monde**

La mission de l'Institut du Nouveau Monde (INM) est de développer la participation citoyenne et de renouveler les idées au Québec. L'action de l'INM permet d'augmenter la proportion de citoyens qui participent à la vie démocratique ainsi que d'améliorer la qualité du débat public. Elle contribue au renforcement du lien social et à la valorisation des institutions démocratiques.